



**ARRETE N° 2025\_0004**

**FERMETURE DU STADE DE PLATTEVILLE ALERTE METEOROLOGIQUE**

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2,
- Vu l'arrêté préfectoral du 06 janvier 2025,
- Considérant qu'au regard des prévisions météorologiques défavorables il convient de prendre toute mesure utile afin de règlementer l'accès au stade de Platteville lundi 06 janvier 2025,


**ARRETONS**


**Article 1<sup>er</sup>** : L'accès au stade de Platteville sera interdit au public le lundi 06 janvier 2025 de 09h00 à 12h00.

**Article 2** : Monsieur le Responsable de la Police Municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Responsable des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 06/01/2025

  
/Le Maire,  
Par déléation,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
Claude TOURATIER



Date d'affichage : 06/01/2025